

# Rejeter le libéralisme ?

**Author :** Jacques Sapir

**Categories :** [Eco](#)

**Date :** 26 janvier 2015

Alors qu'en Grèce, le parti Siriza "anti-austérité" vient de gagner les élections, nous publions ce texte de l'économiste Jacques Sapir, directeur d'études à l'EHESS, qu'il a écrit le [11 août 2014 sur son blog RussEurope](#).

Comment peut-on ne pas être libéral ? Le terme en effet dénote initialement un esprit généreux. Les « libéralités » décrivent des dons. Le libéralisme a eu aussi ses titres de gloire, en particulier dans son opposition à l'idéologie absolutiste. Au XVIIIe siècle, il fut synonyme de progrès. Pourquoi et comment cette image s'est elle inversée ?

Le libéralisme est souvent incompris, mais il faut ajouter qu'il contient en lui-même de quoi alimenter nombre de ces incompréhensions. Comme toute pensée qui fut vivante, il s'est incarné de manières très différentes tant dans le temps, que dans les différents espaces politiques et culturels où il s'est développé. Le libéralisme est toujours contextualisé. D'où la difficulté de cerner ce à quoi il renvoie. Pourtant, la tâche reste essentielle. On peut parler aujourd'hui d'un triomphe du libéralisme. Que ce soit au parti « socialiste » ou dans les rangs de l'UMP, il n'est même plus sujet à discussion, étant accepté par principe. Mais de quel libéralisme parle-t-on ? S'agit-il de la pensée originelle, qui est souvent bien ignorée, ou des formes dégénérées sous lesquelles il est aujourd'hui connu ? Tout ceci ne fait que renforcer la nécessité de chercher à le définir, non pas tant comme un principe intangible mais comme une forme vivante, parcourue de courants contradictoires, et qui est appelée à mourir après avoir beaucoup vécu.

## Quelle définition ?

Définir le libéralisme n'est donc pas une tâche facile. Le terme désigne des choses dissemblables suivant les champs dans lesquels il s'applique. Le libéralisme économique, l'idée de la formule « laisser faire, laisser passer » ou de la « loi des débouchés »[\[1\]](#), est loin d'être la première forme du libéralisme. Cette formule a entraîné des libéraux, comme Sismondi, à rompre avec le libéralisme[\[2\]](#). Le libéralisme politique est encore une chose différente. Il recouvre la reconnaissance du droit des individus, et la protection de ce dernier dans des lois et constitutions. Nous avons, enfin, le libéralisme sociétal, dont l'une des origines est l'œuvre de Jeremy Bentham (1748-1832). Cet auteur, grand libéral et fondateur de l'utilitarisme, fit une critique à la fois profonde et radicale de la notion de loi naturelle et des droits naturels[\[3\]](#). Il publia plusieurs textes contre l'esclavage, mais aussi contre la criminalisation de l'homosexualité[\[4\]](#). Il publia aussi, et il convient de ne pas l'oublier, une apologie de l'usure. Ce qui pose immédiatement le problème

d'une critique, intégrant le refus – justifié – des « lois naturelles » de la notion même d'utilitarisme.

Mais, le libéralisme peut aussi signifier des choses bien différentes suivant les pays. En France, et de manière générale en Europe continentale, le libéralisme a mauvaise réputation. Le terme renvoie majoritairement au champ économique et qualifie – à tort ou à raison – une idéologie conservatrice, centrée sur les marchés, des personnes situées à droite sur l'échiquier politique. Aux Etats-Unis, le qualificatif de *libéral* sert plutôt à désigner ce que nous appellerions des progressistes, à la suite de l'influence de l'institutionnalisme américain[5]. Ce dernier considère comme « libéral » le fait de soumettre les actions individuelles à des contraintes collectives, qu'il s'agisse de celles issues de la loi (et de la jurisprudence en particulier) ou de réglementations étatiques[6].

Retenons donc ici deux principes dont le philosophe, et homme politique américain, John Dewey considère qu'ils définissent le libéralisme : l'accomplissement par la libre activité des individus de leurs potentialités et le rôle de la raison scientifique pour notre compréhension du monde[7].

Abordé sous cet angle, le libéralisme s'affirme comme le descendant de la *Renaissance* et l'héritier des *Lumières*. Il implique la reconnaissance de la spécificité de la vie privée et de la liberté de conscience. Ces deux principes découlent de sociétés confrontées à la pluralité religieuse par le mouvement de *La Réforme* et qui ont connu de sanglantes guerres civiles. La reconnaissance de la spécificité d'une approche guidée par les principes de l'observation et de l'analyse scientifique de la nature qui, dans la *Renaissance*, se manifesta avec force dans le domaine de la médecine, n'est alors possible que si la question de la religion est cantonnée à la sphère privée. Jean Bodin, un contemporain de la fin des *Guerres de Religion* et par ailleurs fervent catholique, l'a bien montré[8]. Cela n'interdit pas au savant d'être croyant, mais lui intime dans son activité de savant de ne pas se laisser guider par la religion. Liberté de conscience et distinction des sphères privées et publiques sont ici fondamentales.

### **Les contradictions du libéralisme**

Le libéralisme s'est rapidement confronté à deux problèmes. Le premier est celui de son lien réel ou supposé, avec l'individualisme méthodologique[9], et plus précisément de l'atomisme. Le libéralisme est supposé nécessiter des individus indépendants. Mais, la distinction entre la sphère privée de l'individu et l'espace public, qui est pourtant centrale dans la naissance du libéralisme, est ici oubliée. Le passage de l'individu à l'individualisme implique en réalité la confusion de ces deux espaces car il postule que l'action *publique* des individus est équivalente à leur action *privée*. C'est un reniement de l'idée originelle. Un autre problème surgit avec la théorie utilitariste qui est souvent associée au libéralisme[10]. L'utilitarisme a souvent été postulé pour justifier l'individualisme. L'utilitarisme expliquerait la « raison » des actions des individus, et donc leur intentionnalité. Pour John Commons, au contraire, dès qu'il y a intentionnalité cette dernière est assujettie à ce qu'il appelle « l'esprit institutionnalisé » (*institutionalized mind*[11]). Cette notion indique que le comportement de l'individu impliqué dans la transaction était façonné par des

formes institutionnelles, spécialement des pratiques mentales. Il notait alors l'importance de ce qu'il appelait les « pré-supposés habituels » (*habitual assumptions*) qu'il associait au processus cognitif. Ces pré-supposés découlaient de la participation des individus aux affaires (*going concerns*) dans lesquelles ils s'engageaient[12].

« Oublions, pour notre présent objet, la physiologie et l'anatomie – ou plutôt oublions comment ce type de subjectivité qu'est le cerveau entre ou sort de cet autre type de subjectivité qu'est le corps physiologique – et analysons ce que le tout en résultant, qui n'est rien d'autre que la volonté, fait réellement. Il fonctionne comme une totalité organique et il le fait en association avec d'autres volontés à travers des transactions et des affaires (*going concerns*) dans l'espoir de résultats positifs[13]. »

Commons fait donc émerger la conscience et la volonté à *la fois* des formes institutionnelles et des pratiques mentales qui leurs sont associées, et qui constituent les routines cognitives. Les acteurs des transactions sont ainsi eux-mêmes façonnés par les transactions auxquelles ils participent. Mais, la démonstration des *effets de contexte* et des *effets de dotation*, par les travaux de psychologie expérimentale tend à remettre en cause l'idée d'un individu construisant ses préférences en totale isolation avec le monde qui l'entoure[14]. L'influence des actions collectives détermine souvent, et parfois à l'insu de leurs auteurs, les actions individuelles.

Une seconde contradiction surgit alors et tient à la propriété, et plus précisément à la fétichisation de la propriété individuelle. Celle-ci est considérée par de nombreux auteurs libéraux comme un prérequis absolument nécessaire à l'accomplissement par la libre activité des individus de leurs potentialités. Mais, ils se heurtent alors au postulat, développé à la fin du XVIIIe siècle, selon lequel les actions humaines seraient probabilisables. Si tel était le cas, la propriété individuelle ne serait pas nécessaire. On sait cependant, et ceci contrairement à une idée issue des *Lumières*, et dont Condorcet se fit le héros[15], que les probabilités ne guident pas le monde[16]. Pourtant, cette question nourrit un important paradoxe sur la question de la propriété individuelle. Le paradoxe est le suivant : si nous pouvions établir une loi de probabilité pour tous les événements à venir, la propriété individuelle ne serait pas nécessaire comme on l'a dit. Un grand marché de location de tous les biens nous assurerait la disposition la plus avantageuse de ce qui est nécessaire *quand* il est nécessaire, le « quand » dépendant de la loi de probabilité. Diverses démonstrations en ont été faites, en particulier au sujet du modèle de l'économie walrasienne[17]. Mais, cette capacité à établir des lois de probabilité est en réalité illusoire. Pour nous protéger d'un événement incertain (donc non probabilisable) la propriété individuelle des biens s'impose comme garant ultime de la disposition effective de ce bien. Cependant, cette même incertitude introduit un nouveau problème quant à la propriété individuelle. En effet, la nature imprévisible des conséquences non-intentionnelles de l'usage de la propriété individuelle, résultant des effets non-intentionnels connus ou inconnus de cette dernière, implique la nécessité de réglementations collectives contraignant cet usage. Ainsi en est-il des réglementations de vitesse pour les automobiles. Cette nécessité s'accroît avec la montée de la densité sociale des sociétés modernes[18]. On peut considérer que les réglementations limitant le libre usage individuel ne sont autres que l'effet d'un droit de

propriété collective dominant le droit individuel. Il ne peut donc y avoir de propriété que *mixte*, combinant les principes de la propriété individuelle et de la propriété collective. Or, les libéraux ont tendance à fétichiser la propriété individuelle et le libéralisme ne peut penser la notion de propriété mixte. La question de l'incertitude radicale, combinées aux effets des politiques dites « libérales » dans le cadre de la crise de 1929, a d'ailleurs conduit de nombreux auteurs, comme J-M. Keynes, à se séparer du libéralisme[19].

Cette contradiction a pris une forme nouvelle quand l'usage probabiliste du concept d'équilibre a trouvé une résurgence importante dans les années 1970 avec la proposition par Robert Lucas[20] d'un modèle dynamique stochastique d'équilibre général d'anticipations rationnelles (ou modèle DSGE). La notion d'anticipation rationnelle elle-même doit d'ailleurs beaucoup à l'interprétation probabiliste. De ce type de modèle découle alors la notion d'efficacité des marchés[21]. Mais, ceci implique alors le choix de la notion de liberté contre celle de souveraineté. Où, plus précisément, la liberté de l'individu autonome implique la souveraineté des marchés au détriment d'une conception politique de la souveraineté[22]. Dès lors on voit des auteurs libéraux prendre les armes contre la politique[23] car cette dernière devient un facteur de « non-science » alors que l'économie serait, par essence, le réceptacle de la scientificité. Mais, on peut se demander s'il n'y a pas ici une confusion considérable entre la science et le scientisme.

Les contradictions évoquées ont ainsi amené le libéralisme à se départir de ses principes originels et à dégénérer dès la seconde moitié du XIXe siècle.

### La dégénérescence du libéralisme

Une première dégénérescence est issue de l'interprétation purement économique du libéralisme. Elle est largement le fruit de l'extension de la pensée individualiste et utilitariste. Cela a abouti à l'école de pensée néoclassique qui est devenu le symbole de la pensée « libérale ». Cette école a voulu penser l'économie en abstraction à toutes les autres choses. Qu'il s'agisse de la tradition initiée par Léon Walras[24], de Böhm-Bawerk, ou de celle de Carl Menger[25], cette école professe une méfiance considérable pour toute action collective, et celle de l'Etat en particulier. Il faut en particulier accorder une attention toute particulière à l'apriorisme de la théorie de Carl Menger[26]. Le tournant mengérien amène la disjonction de la science économique d'avec les sciences sociales, ce qui est en contradiction avec l'esprit des fondateurs du libéralisme. La science économique se veut à l'imitation des sciences de la nature en ce sens qu'elle se présente comme *la science de la nature humaine*. Le discours libéral de la théorie néoclassique est porteur de modalités spécifiques de subjectivation. Yael Dosquet peut alors affirmer : « *La théorie libérale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses sur l'individu et son comportement, ces hypothèses conduisent à l'élaboration d'un idéal-type de l'homo oeconomicus. Cet homo oeconomicus préexiste à la société, il est fondé en nature. Par là même il n'a pas de rapport éthique avec lui-même, il n'a pas de pratique de lui-même, si ce n'est celle que lui attribue la théorie économique* »[27].

La notion de densité, pourtant centrale à l'analyse des sociétés modernes est rejetée. Cela aboutit logiquement à l'idéologie de Pareto[28], qui considère comme actée la fusion entre l'optimum économique et la désirabilité sociale. Mais, l'optimum au sens de Pareto assimile une solution technique, qui s'avère n'être qu'un cas particulier, avec une forme de la justice.

Ce raisonnement qui aurait horrifié certains des fondateurs du libéralisme. Si l'on reconnaît que les individus n'agissent jamais sans raisons, on soutient par contre que ces raisons ne sont pas distinguables dans la pratique des actions qu'elles ont entraînées[29]. La contrepartie de l'hypothèse de la rationalité au sens premier du terme est qu'une action dite rationnelle doit combiner efficacité opératoire et justification morale. Cette dernière ne saurait être confondue avec l'efficacité. De cette dégénérescence a découlé un impérialisme de l'économie sur l'ensemble des autres sciences sociales[30]. C'est l'économiste, et prix Nobel, américain Gary Becker qui porta cette dégénérescence à son point extrême[31]. On mesure bien ici que sans freins apportés aux actions individuelles, sans logique collective faisant appel à d'autres domaines que l'économie, il ne peut y avoir d'accomplissement de leurs potentialités par les individus, ce qui est le fondement du libéralisme[32]. Cette dégénérescence est à l'origine de la mauvaise réputation du libéralisme aujourd'hui.

Une autre dégénérescence concerne le libéralisme politique. Dans sa volonté d'établir « l'état de droit » comme norme suprême, le libéralisme tend à construire les lois comme des normes générales, qui s'imposent pourrait-on dire de manière « technique » aux individus. Or, qu'est-ce qui incite les contractants à respecter leur parole ? Il faut bien une instance de force qui rende la rupture de la parole donnée, ou de la parole écrite, coûteuse[33], que ce coût soit monétaire, matériel ou symbolique. On voit donc la nécessité d'une *autorité*, c'est-à-dire la combinaison d'un *pouvoir* d'agir, de punir, de sanctionner, et d'une *légitimité* à le faire. C'est donc le principe de la décision et de la coercition qui est ici en cause. Nous sommes donc confrontés à la combinaison de la *Potestas* c'est à dire du pouvoir d'agir et de faire de l'*Auctoritas* soit du droit moral et politique (au sens où la morale est partagée par une communauté politique) de le faire. Mais, le libéralisme dans sa forme contemporaine nie cela. Pour lui, il n'y a plus de place pour la controverse et la lutte pour le pouvoir et pour l'action politique. On est bien en présence d'une dépolitisation totale :

*“Un système légal complet érige en dogme le principe de la soumission et de l'obéissance et supprime tout droit d'opposition. En un mot, le droit se manifeste par la loi, et le pouvoir de coercition de l'État trouve sa justification dans la légalité”*[34].

Le légalisme est ainsi présenté comme un système total, imperméable à toute contestation. Ce qui est remarquable, c'est que ceci est repris par des auteurs que l'on pourrait penser à l'opposé de Carl Schmitt. Il suffit pour cela de regarder le fonctionnement des lois et des règles à l'intérieur de l'Union européenne. Pourtant, Schmitt ne figure pas parmi les inspirateurs des institutions européennes. C'est l'autre grand théoricien du droit, Hans Kelsen[35], qui peut passer pour l'inspirateur de ces institutions. La critique de Carl Schmitt porte car il s'élève contre la volonté de dépersonnaliser le droit, et de lui retirer sa dimension subjective, celle de la décision[36].



La démarche du libéralisme en politique a été au contraire de nier la décision politique, que ce soit parce qu'elle portait en elle le risque d'une contrainte sur la propriété privée individuelle, dont on a vu qu'elle était considérée comme un pivot du libéralisme, ou que ce soit en raison du caractère fondamentalement incertain, non probabiliste, des décisions politiques. Progressivement, le libéralisme s'est constitué en anti-politique et, au nom d'une liberté mythifiée en vient à s'opposer aux libertés réelles sur la question de la souveraineté. Il en découle une autonomisation de la puissance publique par rapport à son principe de légitimité et l'apparition d'un clivage entre le droit et le politique. La critique de Carl Schmitt porte ici bien plus sur la dégénérescence du libéralisme que sur le libéralisme lui-même[37]. Mais, ceci pose la question de savoir jusqu'à quel point on peut distinguer le libéralisme des formes qu'il a prises historiquement.

### La décomposition du libéralisme

Ainsi, le libéralisme est aussi devenu une idéologie qui nie ses propres principes et en particulier le libre développement du plus grand nombre. C'est à l'évidence le cas du *neo-libéralisme* qui prône la liberté complète des capitaux et des marchés financiers, mais aussi le libre-échange intégral. Ce *neo-libéralisme* a trouvé sa pierre philosophale dans un raisonnement qui ramène l'économie à un système entièrement probabiliste, le projet de la « nouvelle économie classique » [38]. C'est lui qui donne aujourd'hui cette figure haïssable du libéralisme, où le plus grand nombre est soumis à une volonté de la minorité qui camoufle ses appétits sous le masque de phénomènes prétendument naturels. Loin d'avoir promu l'intérêt général ou l'intérêt des plus pauvres[39], le libre-échange fut au contraire un moyen pour « tirer l'échelle » sur laquelle voulait monter les pays en développement[40]. En fait, la problématique du développement s'avère être autrement plus complexe que ce que les partisans du libre-échange veulent bien en dire. Les travaux d'Alice Amsden[41], Robert Wade[42] ou ceux regroupés par Helleiner[43] montrent que dans le cas des pays en voie de développement le choix du protectionnisme, quand il est associé à de réelles politiques nationales de développement et d'industrialisation[44], fournit des taux de croissance qui sont très au-dessus de ceux des pays qui ne font pas le même choix. Le fait que les pays d'Asie qui connaissent la plus forte croissance sont aussi ceux qui ont systématiquement violé les règles de la globalisation établies et codifiées par la Banque mondiale et le FMI est souligné par Dani Rodrik[45].

La liberté des capitaux est un autre principe clé du neo-libéralisme. Elle s'est affirmée à partir de la décomposition du cadre de Bretton Woods. Des économistes de renom, comme Rudiger Dornbush, ont défendu la libéralisation totale des mouvements de capitaux en affirmant que les contrôles dont ils faisaient l'objet sont une idée du passé[46]. Une analyse des crises financières depuis le XVIIIe siècle montrait bien la dimension profondément idéologique d'une telle affirmation[47]. Des études statistiques ont par ailleurs montré que cette libéralisation n'avait pas d'avantage pour les pays en voies de développement[48], ni de manière générale pour l'ensemble des pays[49]. Le Fonds monétaire international (FMI) se fit alors le vecteur de cette idée. Puis, devant les catastrophes ainsi provoquées, et largement documentées[50], le FMI fit marche arrière dans un basculement idéologique spectaculaire[51]. La crise financière, qui a

démarré en 2007, a remis en cause le dogme du caractère bénéfique d'une innovation financière sans contrôle[52].

Pourtant, cette liberté des capitaux constitue un véritable article de foi pour les économistes et les politiciens qui s'auto-définissent comme des « libéraux ». On le constate en France que ce soit dans l'entourage du Président François Hollande, qui se déclare désormais ouvertement « social-libéral », que dans « l'opposition », avec, par exemple, un personnage comme M. François Fillon. Les uns et les autres semblent pris d'un psittacisme des dogmes du libéralisme décomposé. Et pourtant, nous avons la preuve irréfutable que cette « liberté des capitaux » que l'on porte au pinacle engendre le retour des crises qui sont alors assimilées à des faits de nature alors qu'elles ne sont que le produit de l'action de certains hommes. Le chômage qui en découle n'est en rien une catastrophe naturelle. Il est sur la main de nos dirigeants cette tache de sang qui, comme le dit Lady Macbeth sombrant dans la démence, « ne peut s'adoucir en dépit de tous les parfums de l'Arabie »[53].

Le libéralisme n'est pas une idée désincarnée, et en cela il est du libéralisme comme de toutes les idées. Si l'on ne peut qu'adhérer aux principes énoncés par John Dewey on ne peut que condamner la forme qu'il a prise actuellement. Le processus de décomposition actuel qu'il connaît est le produit de la dégénérescence qui s'est manifestée dès lors que les formes du libéralisme, le respect de la propriété privée et de l'état de droit, sont devenues plus importantes que ses principes. Ceci ne fait que refléter le basculement d'une idée qui fut révolutionnaire, et dont on reconnaît bien volontiers les apports, en une idéologie profondément réactionnaire. En cela, il est devenu l'idéologie spontanée et naturelle de la classe politique française dans sa crispation réactionnaire qui aboutit à « *créer des actes dont la violence est proportionnelle à la volonté de se maintenir sur la scène politique publique* »[54]. Cette crispation réactionnaire annonce alors la mort d'une idée, dans des spasmes que nous ne pouvons connaître mais qui seront probablement violent, ainsi que la renaissance future des principes originels de cette même idée.

[1] Say J-B., *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent, et se consomment les richesses*, T. 1-2, édition Variorum des 6 éditions, édité par C. Mouchot, Jean-Pierre Potier, Jean-Michel Servet. Paris, Philippe Steiner, André Tiran, Paris.

[2] Aftalion A., *L'œuvre économique de Simonde de Sismondi*, Faculté de droit de Paris, A. Pedone, Paris, 1899. Voir Sismondi De S., *Nouveaux Principes d'Economie Politique*, Paris, Delaunay, 1819.

[3] Tusseau G., *Jeremy Bentham et le droit constitutionnel : Une approche de l'utilitarisme juridique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Juridiques », 2003,

[4] Ainsi Bentham J., *Offences Against One's Self* <http://www.columbia.edu/cu/lweb/eresources/exhibitions/sw25/bentham/index.html>

[5] Commons J-R., *Institutional economics, its place in Political Economy* (1926), New Brunswick, Transaction Publishers, 1990.

[6] Bentley A., *The Process of Government* (1908), Evanston, Principia Press, 1949.

[7] Dewey J., *Après le Libéralisme*, traduit par N. Ferron et présenté par G. Garreta, Flammarion, Paris, 2014, p. 100.

[8] Bodin J., *Colloque entre sept sçavants qui sont de différents sentiments des secrets cachés des choses relevées*, traduction anonyme du *Colloquium Heptaplomeres* de Jean Bodin, texte présenté et établi par François Berriot, avec la collaboration de K. Davies, J. Larmat et J. Roger, Genève, Droz, 1984, LXVIII-591.

[9] Agassi J., "Methodological Individualism", *British Journal of Sociology*, vol. 11, 1960, Septembre, p. 244-270 et, "Institutional Individualism", *ibid.*, vol. 26, 1975, Juin, p. 144-155

[10] Emmanuelle De Champs (dir.) et Jean- Pierre Cléro (dir.), *Bentham et la France: Fortune et infortunes de l'utilitarisme*, Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire & the Eighteenth Century », 2009, 330 p.

- [11] J.R. Commons, *Institutional economics, its place in Political Economy, op.cit.*
- [12] Forrest J. et R. Mehier, "John R. Commons and Herberts Simon on the Concept of Rationality", *Journal of Economic Issues*, vol. XXXV, n°3, septembre 2001, p. 591-605.
- [13] J.R. Commons, *Institutional economics, its place in Political Economy, op.cit.*, p. 641.
- [14] Voir la recension de ces travaux dans Sapir J., *Quelle économie pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Odile Jacob, 2005, chap. 1 et 2.
- [15] Baker K. M., *Condorcet : from Natural Philosophy to Social Mathematics*, Chicago, London, University of Chicago Press, 1975.
- [16] Granger G-G., *La Mathématique Sociale du Marquis de Condorcet*, PUF, Paris, 1956
- [17] Lerner A.P., *The Economics of Control*, MacMillan, New York, 194
- [18] Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, Presses Universitaires de France, coll. Quadrige, Paris, 1999 (première édition, P.U.F., Paris, 1937).
- [19] Keynes, à l'origine un libéral, écrit ainsi en 1927 à John R. Commons qu'il n'y a sans doute pas d'économiste dont il se sente plus proche que lui, dans une lettre citée d'après les *John R. Commons papers* dans H. P. Minsky, « Uncertainty and the Individual Structure of Capitalist Economies », *Journal of Economic Issues*, vol. 30, n° 2, juin 1996, p. 357-368
- [20] Lucas, Robert E., *Studies in Business-Cycle Theory*, Cambridge (Mass.): MIT Press, 1981.
- [21] Fama E. (1970) « Efficient Capital Markets : a Review of Theoretical and Empirical Work » *Journal of Finance*, Vol. XXV.
- [22] Foucault M., *Naissance de la Biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris : Seuil/Gallimard, 2004.
- [23] Bellamy R., "Dethroning Politics: Liberalism, Constitutionalism and Democracy in the Thought of F.A. Hayek", in *British Journal of Political science*, vol. 24, part. 4, Octobre 1994, pp. 419-441
- [24] Walras L., *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Pichon et Durand-Auzias, Paris, 1900
- [25] Menger, C., , *Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften und der Politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, Dunker & Humblot, 1883. (rééd. par F.A. Hayek comme vol. II des *Collected Works of Carl Menger*, Londres, London School of Economics, 1933).
- [26] Nadeau R., « Carl Menger et le *Methodenstreit* », Communication aux Journées d'étude sur les « économistes autrichiens 1870-1939 », Amiens, 19-21 mai 1999.
- [27] Dosquet Y., LA GOUVERNEMENTALITÉ DE LA MACROÉCONOMIE NÉOCLASSIQUE, thèse pour le doctorat (nouveau régime), soutenue à l'EHESS, 2012.
- [28] Pareto V., *Mind and Society*, Harcourt Brace, New York, 1935 (1916 pour l'édition d'origine en italien sous le titre *Trattato di Sociologica Generale*) et V. Pareto, *Manuel d'économie politique*, M. Giard, Paris, 1927, 2ème édition.
- [29] Sapir J., *Quelle économie pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Odile Jacob, 2005.
- [30] Berthoud G., "L'économie: un ordre généralisé?" in Pour une autre économie, *Revue du MAUSS*, n°3, 1994, Éditions la Découverte, Paris, pp. 42-59.
- [31] Becker G.S., *The Economic Approach to Human Behavior*, University of Chicago Press, Chicago, 1976.
- [32] Veblen T., *Absentee Ownership and Business Enterprise in Recent Times: The Case of America*, Londres, Allen & Unwin, 1924. Voir aussi T. Veblen, *The Theory of the Leisure Class*, New York, Macmillan, 1899
- [33] Spinoza B., *Traité Theologico-Politique*, traduction de P-F. Moreau et F. Lagrée, PUF, Paris, coll. Epithémée, 1999, XVI, 7.
- [34] Schmitt C., *Légalité, Légitimité*, traduit de l'allemand par W. Gueydan de Roussel, Librairie générale de Droit et Jurisprudence, Paris, 1936; édition allemande, 1932, p. 40.
- [35] Kelsen H., *Théorie générale des normes*, Paris, PUF, 1996,
- [36] Scheuerman W.E., « Down on Law: The complicated legacy of the authoritarian jurist Carl Schmitt », *Boston Review*, vol. XXVI, n° 2, avril-mai 2001.
- [37] Mouffe, C., « Carl Schmitt and the paradox of liberal democracy », in Dyzenhaus (dir.), *Law as Politics. Car Schmitt's critique of liberalism*, Durham, Duke University Press, pp. 159-175, 1998.
- [38] Robert Lucas a écrit que là ou il y a incertitude le raisonnement économique n'a plus de valeur. Lucas R.E., *Studies in Business Cycle*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1981, p. 224.
- [39] Mkandawire T., « Thinking About Developmental States in Africa », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 25, n° 2, 2001, p. 289-313.
- [40] Chang H.-J. , *Kicking away the Ladder: Policies and Institutions for Development in Historical Perspective*, Londres, Anthem Press, 2002.
- [41] A. Amsden, *Asia's Next Giant*, New York, Oxford University Press, 1989.
- [42] R. Wade, *Governing the Market*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1990.
- [43] G. K. Helleiner (dir.), *Trade Policy and Industrialization in Turbulent Times*, Londres, Routledge, 1994.
- [44] Voir C.-C. Lai, « Development Strategies and Growth with Equality. Re-evaluation of Taiwan's Experience », *Rivista Internazionale de Scienze Economiche e Commerciali*, vol. 36, n° 2, 1989, p. 177-191.
- [45] D. Rodrik, « What Produces Economic Success? » in R. Ffrench-Davis (dir.), *Economic Growth with Equity: Challenges for Latin America*, Londres, Palgrave Macmillan, 2007. Voir aussi, du même auteur, « After Neoliberalism, What? », *Project Syndicate*, 2002 ([www.project-syndicate.org/commentary/rodrik7](http://www.project-syndicate.org/commentary/rodrik7)).
- [46] R. Dornbusch, « Capital Controls: An Idea Whose Time is Past » in S. Fischer et al., *Should the IMF Pursue Capital-Account Convertibility? Essays in International Finance n° 207*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1998, p. 20-27.
- [47] Kindleberger C.P., *Manias, Panics and Crashes. A History of Financial Crises*, édition revue, New York, Basic Books Publishers, 1992
- [48] Prasad E.S., R. G. Rajan, A. Subramanian, « Foreign Capital and Economic Growth », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 1, 2007, p. 153-209.
- [49] Rodrik D., « Why Did Financial Globalization Disappoint? » (avec A. Subramanian), *IMF Staff Papers*, vol. 56, n° 1, mars 2009, p. 112-138.
- [50] Kaminsky G.L., C. M. Reinhart, C. A. Vegh, « When it Rains, it Pours: Procyclical Capital Flows and Macroeconomic Policies », *IMF Discussion Paper*, Washington (D. C.), FMI, août 2004.



## iPhilo - la philosophie en poche

La première application de philosophie pour iPhone

<http://iphilo.fr>

---

[51] Voir J. Ostry *et al.*, « Capital Inflows: The Role of Controls », *International Monetary Fund Staff Position Note*, Washington (D. C.), FMI, 2010.

[52] IMF, *Containing Systemic Risks and Restoring Financial Soundness. Global Financial Stability Report*, Washington (D. C.), FMI, avril 2008, p. 54.

[53] Shakespeare W., *Macbeth*, acte 5, scène 1, « Here's the smell of the blood still. All the perfumes of Arabia will not sweeten this little hand. »

[54] Groupy M., *L'essor de la théorie juridico-politique sur l'état d'exception dans l'entre- deux guerres en France et en Allemagne : une genèse de l'état d'exception comme enjeu pour la démocratie*, thèse pour le doctorat de Philosophie, ENS-Lyon, 21 novembre 2011.